

Posez une question... ... un médecin vous répond!









NOUVEAU

UN PARTENARIAT AVEC MÉDECINDIRECT

Les praticiens de MédecinDirect vous accompagnent dans votre parcours santé. Ils vous **rassurent**, vous conseillent, vous orientent et si nécessaire peuvent réaliser un diagnostic et délivrer une ordonnance.







DIAGNOSTIC

Un service de téléconsultation 24h/24 - 7j/7 depuis n'importe où







LESAVIEZ-VOUS?

Vous pouvez envoyer vos résultats d'analyses ou radiographies aux médecins de la plateforme pour avoir des explications.



Nombreuses spécialités



Ayez le bon réflexe

Pourquoi faire appel à MédecinDirect?

En cas d'absence de votre médecin, loin de chez vous, en cas de doute avant de se rendre aux urgences... Ayez le réflexe MédecinDirect.



Réponse claire et rapide, une discussion écrite s'est installée avec le médecin. Ce service est vraiment rassurant!

Témoignage utilisateur (2022)

Simple et pratique



Rendez-vous sur votre espace adhérent, rubrique MédecinDirect, depuis votre ordinateur, mobile ou tablette.

Ou par **téléphone** au 09 70 17 46 00, le service support enregistre votre question.



Créez votre compte en vous munissant de votre numéro d'adhérent (celui-ci figure sur votre carte de tiers payant)*.



Connectez-vous et posez votre question.
Un médecin

vous répond.

Service limité

à 3 consultations / an / bénéficiaire.



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

MÉDECINDIRECT

disponible sur iOS et Android

WWW.MEDECINDIRECT.FR

* Si vous rencontrez des difficultés d'inscription ou de connexion, appelez le 09 70 17 46 00 (coût d'un appel local).









RÉPONSE

Ce service est inclus dans votre garantie



Tous les médecins sont inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Ils sont indépendants et tenus au secret médical.

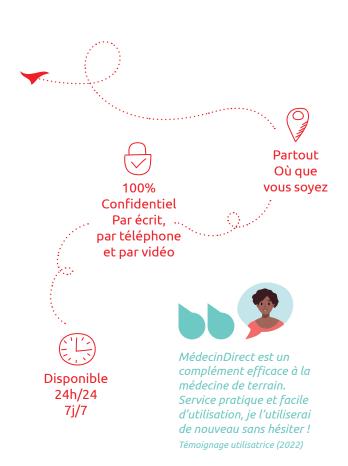




Un service très pratique, rapide et efficace. J'ai pu avoir une réponse en très peu de temps et un suivi performant via MédecinDirect.







Note

MédecinDirect n'est pas un service qui se substitue au médecin traitant ou aux urgences. Ce service n'est pas une réponse à tous les problèmes médicaux. En cas d'urgence, appelez le 15 ou le 112. Tous les médecins sont inscrits au CNOM, sont tenus au secret médical et agissent en toute indépendance.

La téléconsultation médicale est un service qui est rendu possible grâce à un contrat de télémédecine signé avec l'ARS d'Île-de-France et une autorisation de la CNIL (n° 1895186).



